



***Fiche de renseignements cliniques – Examen des selles
(coproculture, mycologie, parasitologie)***

1. Cet examen est à effectuer, si possible, lors des épisodes diarrhéiques. Il est souhaitable de faire cet examen à distance de tout traitement antibiotique.
2. Recueillir la selle dans le flacon stérile fourni par le laboratoire.
3. Coproculture : le prélèvement peut être réalisé à domicile mais doit être apporté au laboratoire le plus rapidement possible (dans les 2 heures qui suivent le recueil), aux heures d'ouverture du laboratoire. A défaut, le prélèvement doit être conservé au réfrigérateur (2-8°C) pour une durée maximale de 48h.
4. Examen Parasitologique des selles : le prélèvement être rapporté idéalement dans les 3 heures suivant l'émission au laboratoire.

Renseignements généraux :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Date et heure de recueil :

Adresse :

S'agit-il d'un examen de médecine du travail ?

Oui Non

Quels sont les signes cliniques :

Selles diarrhéiques :
(depuis combien de temps et combien de fois par jour)

Présence de sang

Fièvre

Prurit anal

Présence de glaires

Douleurs abdominales

Elimination de parasites

Travaillez-vous dans la restauration collective (cantine, restaurant collectif...) :

Oui Non

Quelles sont vos habitudes alimentaires : Consommation de :

viande (bœuf, porc) crue ou peu cuite

poisson cru ou peu cuit

cresson

Avez-vous voyagé ou vécu à l'étranger (même il y a longtemps) ?

Oui Non

Si oui, lieu(x), durée(s) du (des) séjour(s), date(s) de retour :

Avez-vous consommé un aliment suspect ?

Oui Non

Si oui, lequel ? :

Avez-vous subi une infestation parasitaire (amibe, ver solitaire, giardia, ...) ?

Oui Non

Si oui le(s) quel(s) et quand ? :

Votre cas est-il un cas :

Isolé

Familial

Collectif

Avez-vous un traitement en cours (antibiotique, antiparasitaire...) ?

Oui Non

Si oui, le(s)quel(s) ? :